

Doctorat en Bioéthique

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits, dont 75 crédits consacrés à la thèse, 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

L'étudiant a deux années pour faire les 5 cours exigés et préparer son examen de synthèse, ce qui permettra le maintien d'engagements professionnels. Au cours des deux premières années de scolarité de Ph.D., les étudiants doivent prendre un minimum de 15 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires (SPU6600, BIE7500, BIE7700) et 6 crédits au choix. **La scolarité de Ph.D. pourra aussi comporter des cours supplémentaires selon les besoins du candidat, déterminés en consultation avec le directeur de thèse et la direction du Programme.**

Bloc 70A / Obligatoire : 9 crédits

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme

Automne		Hiver	Été
SPU 6600	Principes et enjeux de la santé publique		
BIE 7500	Théories contemporaines	cours au choix ou supplémentaires	cours au choix ou supplémentaires
	cours au choix ou supplémentaires		
Automne		Hiver	Été
SPU 7351	Séminaires de méthodes en promotion de la santé <i>(en substitut au BIE 7700 non offert)</i>		

Bloc 70B / au choix : 6 crédits

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

Cours choisis parmi les cours offerts par les différentes facultés, notamment, les facultés des arts et sciences, médecine, droit et pharmacie. Consultez la liste publiée sur le site des programmes en bioéthique ou tout autre cours de 2e ou de 3e cycle pertinent avec l'approbation du responsable des études.

Bloc 70C / Thèse : 75 crédits

- BIE 7000 : Examen général de doctorat (0 cr.)
- BIE 7011 : Recherche et thèse